

Séance du 22 juin 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : 0

Date de convocation : 12 juin 2015

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Adjoint.

Mmes et MM. Mireille ADAM représentée par Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL, Pascal MAILLET, Annette EPP représentée par Annette FLECK, François JANSEM, Muriel GAAB, Antoine BURG, Christian SUSS, Brigitte VACELET, Annette FLECK, Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER.

Absent : ./.

DELC-038-2015 : Décompte final des charges du logement communal.

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le départ des locataires du logement communal au 31 mai 2015 et présente, le décompte final des charges dudit logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le reliquat des charges locatives, pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mai 2015, pour le logement situé 20 rue Haute à Minversheim, comme suit :
 - frais de chauffage : 425,80 €
 - eau et assainissement : 225,36 €
 - électricité : 553,18 €

soit un total de 1 204,34 € duquel il faut déduire l'avance sur charges de 600 € payée pour la même période. Le solde à acquitter est de 604,34 €.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-039-2015 : Communauté de Communes du Pays de la Zorn : création d'une commune nouvelle

Le Maire informe les élus que l'Etat poursuit les réformes territoriales et que la loi du 16/12/2010 définit les modalités de création de Communes Nouvelles. L'objectif du Gouvernement étant de réduire le nombre de communes en France, la loi du 16 mars 2015 améliore le dispositif et tend à accélérer le processus par des incitations financières au 1^{er} janvier 2016.

Le débat a donc été lancé au sein de l'intercommunalité pour expliquer d'une part les enjeux et définir une stratégie politique d'autre part. Il est ressorti de cette réunion de travail que la transformation de la Communauté de Communes en Commune Nouvelle serait la plus pertinente, plus particulièrement dans le domaine financier.

Cependant, cette proposition ne semble pas avoir la faveur de la majorité des élus qui estiment que les concitoyens, les services administratifs et techniques ne sont pas disposés à une telle mutation en l'espace de 6 mois. C'est pourquoi, les communes se concertent sur les bassins de vie, les objectifs communs, les réalités géographiques, administratives, culturelles et les affinités des populations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- estime que les conditions et les positions des différents acteurs ne sont pas remplies pour faire aboutir dans l'état le projet de commune nouvelle,
- s'oppose à l'adhésion à une commune nouvelle issue de l'ensemble des collectivités de la CCPZ comme le demande son Président,
- décide de se laisser un délai de réflexion et se positionnera sur le rapprochement éventuel avec une commune limitrophe avant la fin de l'année 2015.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-040-2015 : Déclaration d'intention d'aliéner.

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Guy RUHARD, notaire à Ostwald, concernant le bien immobilier situé lieu-dit « Graefte » à Minversheim:

- o Section n° 24, parcelle n° 2/97 de 0,97 ares à détacher de la parcelle 643/75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-041-2015 : Déclaration d'intention d'aliéner.

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par SCP « Laurence SCHULLER et François HOLL, notaires associés », notaires à Bischwiller, concernant le bien immobilier situé 92 rue de l'Eglise à Minversheim:

- o Section n° 28, parcelle n° 28 de 2,34 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-042-2015 : Mise aux normes PMR de l'école maternelle de Minversheim.

Vu la délibération en date du 9 février 2015 affectant un crédit de 100 000 € pour la mise aux normes des bâtiments publics ;

Vu la délibération du 20 avril 2015 précisant le classement par ordre de priorité des bâtiments sur lesquels il faut intervenir ;

Vu les devis réceptionnés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'effectuer les travaux de mise aux normes de l'école maternelle de Minversheim,
- retient les entreprises suivantes pour les montants estimatifs de :
 - MSP : Garde corps : 600,00 € HT
 - WICKER : Rectification du profil de l'accès PMR : 2 541,50 € HT
 - SIGNAUX GIROD : marquages au sol : 627,50 € HT
 - CONCEPT HABITAT : Mise aux normes escalier : 2 258,75 € HT
 - DOLLINGER : mise aux normes toilettes : 1 838,95 € HT
 - STARK : stabilisation accès cour d'école 895,00 € HT
 - Dépenses imprévues : 1 000,00 € HT
- autorise le maire à demander les subventions réglementaires et à signer tout document administratif y relatif, notamment les autorisations de travaux.
- Adopte le plan de financement suivant :
 - Coût total de l'opération 9 761,70 € HT
 - Réserve parlementaire Guy-Dominique KENNEL: 3 600,00 €
 - DETR (35,3801%): 3 100,00 €
 - Fonds propres de la commune: 3 061,70 € HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-043-2015 : Aménagement et mise en sécurité RD69- entrée de Minversheim.

Vu la délibération du 17 novembre 2014 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'entreprise BEREST sise à Illkirch,

Vu la délibération du 9 février 2015 approuvant le projet de restructuration et de mise en sécurité de la Rd69 à l'entrée du village, en venant de Mommenheim,

Vu le projet d'aménagement (avant projet sommaire) présenté par le bureau d'études BEREST et portant

- a) sur les travaux relevant de la commune : aménagement et réaménagement des caniveaux et trottoirs, mise en souterrain du réseau téléphonique, création d'un îlot pour ralentir la circulation etc... et estimés à 219 028,50 € HT
- b) sur les travaux d'aménagement d'un tronçon de la RD69 relevant du Conseil Général et estimés à 20 972,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 69 à l'entrée de Minversheim conformément aux plans et devis présentés par le Bureau BEREST sous réserve du respect des prescriptions du Conseil Départemental ;
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Berest pour un montant de 10 368 € HT,
- précise que la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention du financement du CG67 acté dans le contrat de territoire ;
- autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental :
 - o une convention de délégation d'ouvrage
 - o une convention d'entretien et de financement pour la répartition des coûts entre les deux entités ;
- demande au Conseil Départemental l'obtention de l'accord de voirie ;
- charge le Maire de solliciter les subventions réglementaires ;
- autorise le Maire
 - o à lancer le moment venu, les consultations d'entreprises
 - o à signer les actes administratifs relatifs à ces projets
- adopte le plan de financement suivant :

o Coût total de l'opération :	240 001,00 € HT
o Part départementale :	20 972,50 € HT
o CG67 subventions :	32 000,00 €
o Commune : fonds propres+emprunt :	187 028,50 € HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-044-2015 : Mise en place d'un but de basket

Vu la vétusté du but de basket actuellement en place sur le plateau d'évolution de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la mise en place d'un nouveau but de basket aux normes,
- confie les travaux à l'entreprise CASAL SPORT située ZAC Activeum à MOLSHEIM, pour un montant d'environ 522 € HT
- précise que les fonds nécessaires sont prévus au budget 2015 de la commune.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-045-2015 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par la directrice de l'école élémentaire pour une classe de mer à Préfaïlles du 22 au 27 juin 2015. Les 27 élèves de Minversheim concernés par cette subvention sont biens partis ce jour, et l'hébergeur souhaite être réglé sans délai.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour chacun des enfants de Minversheim participant à cette classe de mer,
- le versement de la subvention de 877,50 € sera versé sur le compte de l'USEP Alteckendorf,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune.
- cette délibération annule et remplace la délibération du 20 avril 2015.

(Approuvé à l'unanimité)

Certifié conforme au registre,
Le Maire,